



## LES DEUX GRANDES AGENCES DE CONSEIL EN VOTE INDÉPENDANTES RECOMMANDENT AUX PORTEURS DE PARTS DE FIRST CAPITAL DE VOTER EN FAVEUR DE L'ARRANGEMENT

- *ISS et Glass Lewis recommandent toutes deux aux Porteurs de parts de voter EN FAVEUR de l'Arrangement.*
- *Vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour voter? Veuillez communiquer avec Laurel Hill Advisory Group, l'agent de sollicitation de procurations de First Capital, par téléphone, au 1-877-452-7184 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 1-416-304-0211 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord), par texto, en envoyant le message « INFO » à l'un ou l'autre de ces numéros, ou par courriel, à l'adresse [assistance@laurelhill.com](mailto:assistance@laurelhill.com).*

**Toronto (Ontario) (le 15 juin 2026)** – Le FPI First Capital (« First Capital » ou le « FPI ») (TSX : FCR.UN) a le plaisir d'annoncer que les deux grandes agences de conseil en vote indépendantes, Institutional Shareholder Services Inc. (« ISS ») et Glass, Lewis & Co. (« Glass Lewis ») ont publié des rapports dans lesquels elles recommandent que les porteurs (les « Porteurs de parts ») de parts de First Capital (« les Parts du FPI ») votent EN FAVEUR du plan d'arrangement précédemment annoncé (l'« Arrangement ») établi conformément à la convention relative à l'arrangement intervenue en date du 16 avril 2026 (la « Convention d'arrangement ») entre, notamment, le FPI, KingSett Real Estate Growth LP No. 8 et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») (TSX : CHP.UN). Conformément aux modalités de la Convention d'arrangement, les Porteurs de parts auront le droit de recevoir, pour chaque Part du FPI qu'ils détiennent, une contrepartie formée d'une somme en espèces de 19,24 \$ et de 0,3186 part (chaque part entière, une « Part de Choix ») du capital de Propriétés de Choix (collectivement, la « Contrepartie par part aux termes de l'arrangement »).

ISS recommande aux Porteurs de parts de voter EN FAVEUR de l'Arrangement, concluant que « [I]es motifs stratégiques sont valables et que les Porteurs de parts bénéficient d'une offre en espèces et en actions à un prix supérieur au cours du marché. La tranche en espèces de la contrepartie fournit une liquidité immédiate et une garantie de valeur aux [porteurs de parts], qui recevront également des titres de capitaux propres de la part d'une entité plus diversifiée et de plus grande envergure, dotée d'une meilleure liquidité et d'une situation financière plus solide ».

**Le conseil des fiduciaires de First Capital recommande à l'unanimité que les Porteurs de parts exercent les droits de vote rattachés à leurs Parts du FPI EN FAVEUR de la résolution spéciale des Porteurs de parts approuvant l'Arrangement (la « Résolution relative à l'arrangement »).**

### Renseignements concernant l'Assemblée

L'assemblée extraordinaire des Porteurs de parts (l'Assemblée) aura lieu à 10 h (heure de Toronto) le mardi 23 juin 2026 en format hybride, c'est-à-dire en personne aux bureaux de Stikeman Elliott LLP, au 5300 Commerce Court West, 199 Bay Street, Toronto (Ontario) Canada M5L 1B9, et en ligne par webdiffusion audio à l'adresse <https://meetings.lumiconnect.com/400-262-504-961> (mot de passe sensible à la casse : firstcapitalspecial2026). On trouvera plus de détails sur la façon d'assister à l'Assemblée sous la rubrique intitulée « QUESTIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX PROCURATIONS – EXERCICE DES DROITS DE VOTE » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de First Capital datée du 21 mai 2026 (la « Circulaire »). Afin d'être habiles à voter, les Porteurs de parts doivent avoir détenu des Parts du FPI à la fermeture des bureaux le 4 mai 2026.



Les Porteurs de parts sont priés de lire attentivement la Circulaire et ses annexes dans leur intégralité. La Circulaire, l'avis de convocation à l'assemblée extraordinaire et les documents connexes (collectivement, « les Documents relatifs à l'assemblée ») ont été envoyés par la poste aux Porteurs de parts et peuvent être consultés en ligne sur le site Web du FPI à l'adresse <https://fcr.ca/fr/investisseurs/porteurs-de-parts/> et sous le profil d'émetteur du FPI sur SEDAR+, au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

### **Votez dès aujourd'hui**

L'heure limite pour l'exercice des droits de vote par procuration est fixée au 19 juin 2026 à 10 h (heure de Toronto), et les Porteurs de parts sont invités à voter bien avant la date limite pour le dépôt des procurations afin de s'assurer que leur vote soit reçu en temps utile. Il est facile de voter. Les Porteurs de parts peuvent voter rapidement et facilement en ligne ou par l'un des autres moyens indiqués dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote inclus dans les Documents relatifs à l'assemblée.

### **Questions et demandes d'aide des Porteurs de parts à propos du vote**

Les Porteurs de parts qui ont des questions ou qui ont besoin d'aide pour exercer leurs droits de vote peuvent communiquer avec l'agent de sollicitation de procurations de First Capital :

#### **Laurel Hill Advisory Group**

Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1-877-452-7184

De l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1-416-304-0211

Texte : Envoyez le message « INFO » au 1-416-304-0211 ou au 1-877-452-7184

Courriel : [assistance@laurelhill.com](mailto:assistance@laurelhill.com)

### **À propos de First Capital**

First Capital détient et exploite, acquiert, et développe des centres commerciaux à ciel ouvert ayant pour locataire majeur un supermarché, situés dans les quartiers affichant les profils démographiques les plus solides au Canada.

### **Information prospective**

Certains énoncés figurant dans le présent communiqué constituent des énoncés prospectifs et de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. L'information prospective peut porter sur les perspectives futures de First Capital et sur les événements ou les résultats attendus et peut comprendre des énoncés concernant la Convention d'arrangement, l'Arrangement, l'Assemblée, la Résolution relative à l'arrangement et les questions se rapportant à ce qui précède ou à First Capital. Plus particulièrement, les énoncés portant sur ce qui suit constituent des énoncés prospectifs : l'Arrangement et ses modalités, y compris le calendrier proposé pour l'Assemblée; les avantages attendus de l'Arrangement pour les parties, leurs porteurs de parts respectifs et les autres parties prenantes; la possibilité pour les Porteurs de parts de participer au potentiel d'accroissement de la valeur associé aux Parts de Choix comprises dans la Contrepartie par part aux termes de l'arrangement; et les énoncés concernant les plans, les objectifs et les intentions de First Capital, y compris en ce qui concerne l'Arrangement. Dans certains cas, on reconnaît l'information prospective à l'emploi de verbes ou d'expressions comme « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continuer », « probable », « prévoir », « objectif »,



« chercher », « s'efforcer », « aspirer », « s'engager », « viser » ou leurs formes négatives ou d'autres expressions semblables concernant des questions qui ne constituent pas des faits historiques. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur des facteurs et des hypothèses concernant des événements futurs et des tendances financières, y compris les délais et les étapes nécessaires à la réalisation et à la clôture de l'Arrangement, les avantages attendus de l'Arrangement pour les Porteurs de parts, ainsi que l'obtention en temps utile des approbations nécessaires à l'Arrangement, notamment celles des autorités de réglementation, des tribunaux et des porteurs de parts. Les énoncés prospectifs comportent nécessairement des risques et des incertitudes connus et inconnus, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de First Capital. Ces risques et incertitudes comprennent, entre autres choses, la satisfaction des conditions de clôture applicables à l'Arrangement qui sont indépendantes de la volonté du FPI, notamment l'obtention de l'approbation en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada), de l'approbation des tribunaux et de l'approbation des porteurs de parts et l'obtention des consentements de tiers; les effets défavorables sur les relations d'affaires existantes avec les locataires, les coentrepreneurs, les prêteurs et d'autres tiers; la capacité d'attirer, de retenir et de motiver du personnel clé; le détournement de l'attention de la direction des activités quotidiennes; les restrictions quant à la capacité du FPI de solliciter d'autres manifestations d'intérêt de la part de tiers et l'obligation éventuelle de payer une indemnité de résiliation; les restrictions relatives à l'exercice des activités du FPI dans l'attente de la réalisation de l'Arrangement; les fluctuations de la valeur des Parts de Choix comprises dans la Contrepartie par part aux termes de l'arrangement, lesquelles sont assujetties aux risques et incertitudes associés à la détention de parts d'une fiducie de placement immobilier inscrite en bourse telle que Propriétés de Choix; les incidences fiscales découlant de l'Arrangement, y compris la réalisation de revenu ordinaire imposable et de gains en capital; les frais importants liés à l'opération, que l'Arrangement soit réalisé ou non; ainsi que les facteurs et les risques présentés dans les documents d'information déposés publiquement par First Capital, y compris la rubrique intitulée « *FACTEURS DE RISQUE* » de la Circulaire. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué ne concernent que des événements ou des renseignements arrêtés à la date à laquelle les énoncés sont formulés dans le présent communiqué. Sauf si la loi l'exige, First Capital ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser publiquement les énoncés prospectifs par suite de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou pour toute autre raison après la date à laquelle ils ont été formulés, ni à rendre compte de la survenance d'événements imprévus. Ces énoncés prospectifs sont formulés en date du présent communiqué.

**Personne-ressource pour les investisseurs :**

Neil Downey  
Vice-président directeur, Stratégies d'entreprise et chef des finances  
(416) 530-6634  
[neil.downey@fcr.ca](mailto:neil.downey@fcr.ca)

**Personnes-ressources pour les médias :**

Dan Gagnier / Riyaz Lalani  
Gagnier Communications  
[FirstCapital@gagnierfc.com](mailto:FirstCapital@gagnierfc.com)